

DELIBERATION DD2024_035

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 22 mars 2024

LE 28 mars 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **M. Jacques AUZOU**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	53
Votants	68
Pouvoirs	15

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

SUBVENTION À LA COMMUNE DE FOULEIX POUR LA PRODUCTION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNÉS

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, Mme ESCLAFFER, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHANTEGREIL, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. COLBAC, M. LARENAUDIE, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SERRE, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, Mme REYS, M. VADILLO, Mme MOULHARAT

POUVOIR(S) :

M. BUFFIERE donne pouvoir à M DENIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. LECOMTE donne pouvoir à M. JAUBERTIE
M. MOTTIER donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LAGUIONIE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme ESCLAFFER
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
M. CHAPOUL donne pouvoir à M. MOTARD
M. PERIER donne pouvoir à M. BARROUX
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

SUBVENTION À LA COMMUNE DE FOULEIX POUR LA PRODUCTION DE DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX CONVENTIONNÉS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que par délibération du 31 mars 2022, le conseil communautaire du Grand Périgueux a révisé son règlement d'intervention en faveur du logement et notamment les aides aux logements communaux conventionnés (production et réhabilitation).

Que le Grand Périgueux est sollicité aujourd'hui, au titre du logement social, par la commune de Fouleix pour soutenir financièrement la construction de deux logements communaux conventionnés, rue du Forgeron (A 881).

Considérant que les deux logements se situent dans le centre-bourg de la commune, à proximité immédiate de l'école. Ils font bien l'objet d'une convention avec l'État, leur permettant d'être décomptés au titre du logement social et de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

Que la typologie des deux logements permet d'accueillir des familles (2 T4), ce qui correspond à la demande locale. Il s'agit de deux maisons individuelles à un étage, avec jardin clôturé, pergola, abri de jardin, place de stationnement extérieur.

Que sont prévus des chauffe-eau thermodynamiques, des planchers chauffants au rez-de-chaussée, et des radiateurs à l'étage, ainsi que des chauffe-serviettes électriques dans les salles d'eau.

Que les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logement	Forme	Nombre	Surface habitable	Loyer
T4	Individuel	1	94,6 m ²	465,92 €
T4	Individuel	1	94,6 m ²	465,92 €

Que le plan de financement est le suivant :

Dépenses HT en €		Recettes HT en €	
Construction	480 936	DETR	87 400
Honoraires bureaux d'étude	42 270	Département de la Dordogne	46 464
		Commune	67 342
		CA Grand Périgueux PLH	12 000
		CAGP Fonds de mandat	60 000
		Emprunt	250 000
Total	523 206	Total	523 206

Considérant que conformément au règlement d'intervention du Grand Périgueux, la communauté d'agglomération est sollicitée à hauteur de :

- 6 000 € pour la construction de chaque T4, soit un total de 12 000 euros pour cette opération.

Que la commune de Fouleix financera également à hauteur de 67 042 € (délibération du conseil municipal du 3 octobre 2023).

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le 10/04/2024
ID : 024-200040392-20240328-DD2024_035-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide d'accorder à la commune de Fouleix une subvention de 12 000 € pour le projet de construction de deux logements communaux conventionnés ;
- Autorise le Président à signer tout document afférent à cette subvention.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/04/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/04/2024	Périgueux, le 10/04/2024
	le Président Jacques AUZOU

